

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



SÉANCE DU 17 septembre 2012

- Châteaufort -

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
Mme BONZANI	Conseillère Régionale d'Ile-de-France
M. BOURNAT	Maire de Gif-sur-Yvette
M. FISCHER	Conseiller Régional d'Ile-de-France
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. PLANCHENAU	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. SAUTIERE	Maire de St Rémy-lès-Chevreuse
M. SCHOETTL	Président de la Communauté de communes du Pays de Limours
Mme VITRAC-POUZOLET	Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme AUBERT, M. MONTEGUT, M. DELOROZOY, M. BENTEGEAT, M. AUBLE

Pour le PNR : M. HARDY – Mme LE LAGADEC – M. PAQUIER – Mme RENARD – Mme MAUSSION – Mme LE VOT

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme BOUTIN à M. PLANCHENAU
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de M. BOUCHET à M. FISCHER

Absents excusés :

Mme BOUTIN (Conseillère Générale des Yvelines)

Mme PECRESSE (Conseillère Régionale d'Ile-de-France)

M. BONNEAU (Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne)

M. BOUCHET (Vice-Président de la Communauté de Communes des Etangs)

M. LE COMPAGNON (Maire de Fontenay-lès-Briis)

Mme ROQUELLE (Maire de Jouars-Pontchartrain)

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 02 juillet 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de tarifs à la boutique du Parc.

Le Parc vend actuellement la carte IGN « Forêt de Rambouillet » à 10,80 €. Le prix public de cette carte ayant augmenté, il est proposé au Bureau syndical de réviser son prix de vente à la boutique du Parc. Le nouveau prix proposé est de 11,50 €.

Le Parc vend aussi le guide Dakota « les plus belles balades de la Haute Vallée de Chevreuse ». La nouvelle édition vient de paraître. Le prix proposé pour cette nouvelle édition est de 13,50 €.

Les nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

3. Enveloppes-programmes :

10 dossiers de subventions ont été proposés au vote du Bureau syndical.

Aménagement et gestion de l'espace Public :

– Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : Dossier 178 : Aide à l'acquisition de mobilier urbain sur mesure à Rochefort-en-Yvelines.

– Aide 7.2 du guide des aides / 040PG : Dossier 184 : mise en sécurité du dispositif de régulation hydraulique sur le Rouillon de la Madeleine. Cette subvention, souligne le président, est indispensable pour pérenniser un dispositif complexe de lutte contre les ruissellements, qui a représenté plusieurs années de diagnostic, maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement. La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble avait été confiée au Parc naturel régional en 2008 après des ruissellements de boues au printemps 2007 lors d'un orage très violent, sur la commune de Milon-la-Chapelle.

– Aide 2-8 du guide des aides / 010PG : Dossier 43 : Aide à l'acquisition de barrières de chemins.

Accompagnement des démarches d'urbanisme

- Aide 4-1 du guide des aides : Dossier 4 : Expérimentation d'intensification pavillonnaire avec les habitants dans le cadre de l'élaboration du PLU de Cernay-la-Ville et du projet de recherche BIMBY. Monsieur VANDEWALLE souligne l'aspect très innovant de cette expérimentation qui concerne des tissus bâtis dont la densification est considérée en règle générale comme très délicate. Cette méthode de consultation des habitants et de consolidation permet d'éviter tant la paralysie des tissus bâtis que le risque de développement d'une spéculation en cas de trop grande permissivité.

Il annonce dans le même temps son intention d'écrire à la nouvelle ministre de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Cécile DUFLOT afin de lui faire part de la préoccupation de nombreux élus du PNR face aux dispositions du projet de loi de mobilisation en faveur du logement qui renforce les sanctions de la loi SRU et qui en élève le niveau d'exigence.

Ce texte prévoit en effet d'ici à 2025, dans les municipalités où le marché est particulièrement tendu, que l'offre de logements sociaux soit portée à 25% de l'ensemble des résidences, pour les communes de plus de 3500 habitants comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Le dispositif concernerait également les villes de plus de 1500 habitants en Ile-de-France, région déficitaire. Les pénalités en cas de non-respect seraient multipliées par cinq.

Maitrise de l'énergie et énergies renouvelables

- Aide 5-5 du guide des aides / 060PG : dossier 13 : Aide au remplacement des lampes et lanternes à Bonnelles

- Aide 5-5 du guide des aides / 060PG : dossier 14 : Aide à l'installation d'horloges astronomiques et extinction nocturne de l'éclairage public à Forges-les-bains.

- Aide 5-5 du guide des aides / 060PG : dossier 15 : Aide à l'installation d'horloges astronomiques à Lévis-Saint-Nom.

Monsieur PLANCHENAUULT souligne l'intérêt de telles démarches de modulation de l'éclairage selon les heures, alors que l'acquisition de lampes LED demeure très coûteuse pour les communes.

Tourisme et Liaisons douces

- Aide 11-3 du guide des aides /020PG : dossier 53 : Aide à l'acquisition et aux travaux d'aménagement d'un tronçon de la Vélo-route Paris – Le Mont St Michel (CCPL).
- Aide 11-3 du guide des aides /020PG : dossier 54 : Aide à l'aménagement du CR3 (Milon la chapelle).
- Aide 11-3 du guide des aides /020PG : dossier 55 : Aide à l'aménagement d'une liaison douce à Montfort-L'amaury.

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité.

4. Validation des aides accordées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie ».

La présente délibération soumet au Bureau syndical les aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 17 juillet 2012, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

Gilles POIGNONEC – PAYSAGISTE à Sonchamp
Equipements (Tondeuses, Porte engin) = 34 025€ HT
Subvention demandée : 10 207,50 €
dont 5103,75 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 5103,75 € du fonds PNR
AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE

« Celine'S Déco », commerce de cadeaux et de meubles, Mme BELLE, St Rémy-lès-Chevreuse
Travaux d'aménagement du local, mobilier, Informatique (caisse enregistreuse + logiciel) + Site internet = 56 556,20 €HT
Subvention demandée : 16 966,86€
dont 8 483, 43 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 8 483, 43 € du fonds PNR
AVIS DIRECCTE : NON ELIGIBLE AU FISAC
AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE 8 483,43€ (correspondant à la part PNR soit 50% du montant de la subvention demandée de 16 966,86€)

« La menuiserie des Carneaux » / M. DURUY à Bullion
Aménagement de l'atelier et achat d'une fraiseuse à commande numérique = 92 000 € HT
Subvention demandée : 22 500 € (Plafond)
AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE POUR UNE SUBVENTION PARTIELLE de 6 118,59 €
dont 3 059,29 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 3 059,29 € du fonds PNR

Crêperie « Le Cavrosa » – M LE GOAZIOU, Chevreuse
Travaux de rénovation du restaurant, équipement professionnel = 76 139,67 € HT
Subvention demandée : 22 500 € (Plafond)
dont 11 250 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 11 250 € du fonds PNR
AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE SOUS RESERVE D'AVIS DE LA DGCIS POUR LA PARTIE FISAC

Salon de thé « Quintessence », M MUESSER, Chevreuse
Travaux de rénovation du local, enseigne= 20 513,54 € HT
Subvention demandée : 6 154, 06 €
dont 3 077, 03 € provenant du fonds FISAC-ETAT et 3 077, 03 € du fonds PNR
AVIS DE LA COMMISSION : FAVORABLE

Ces subventions sont approuvées à l'unanimité sous réserve de vérification de la liste des montants et des bénéficiaires retenue par la Commission Développement Economique en formation restreinte, en charge de l'attribution des aides aux entreprises (une boucherie s'est bien vue refuser une subvention et la subvention destinée à la Menuiserie des Carneaux a bien été plafonnée à la demande des élus de la Commission).

5. Validation du projet de règlement pour l'appel à projets « Utopies réalistes »

Le Guide des aides du Parc, voté le 24 octobre 2011 par le Comité syndical, a mis en place un nouveau type d'aides, afin de financer des projets innovantes (cf. Chapitre 14 du Guide des aides) :

Appels à projets innovants				
Intitulé	Taux de subvention	Bénéficiaire	Montant maximum de l'aide versée H.T.	Conditions particulières
Les « Utopies réalistes » : Aide aux projets urbains, architecturaux et paysagers expérimentaux, innovants et écologiques (aide n°14-1)	Fonds d'aide attribué par la commission Paysage Urbanisme Architecture (en formation restreinte) 80 % maximum de subventions publiques	Porteurs de projets publics ou privés	Aide forfaitaire établie au cas par cas par la commission d'attribution dans la limite du fonds d'aide alloué annuellement	Le dossier de présentation doit comprendre : - une note d'intention (4p) mettant en évidence le caractère innovant du projet et son adéquation avec la charte - photos et localisation du site - documents écrits et graphiques présentant le programme, le projet, les financements
Fonds d'innovation pour le logement social (aide n°14-2)	Fonds d'aide attribué par la commission Paysage Urbanisme Architecture (en formation restreinte) 80 % maximum de subventions publiques	Porteurs de projets publics ou privés	Aide forfaitaire établie au cas par cas par la commission restreinte d'attribution dans la limite du fonds d'aide alloué annuellement	Le dossier de présentation doit comprendre : - une note d'intention (4p) mettant en évidence le caractère innovant du projet et son adéquation avec la charte - photos et localisation du site - documents écrits et graphiques présentant le programme, le projet, les financements

L'équipe technique du Parc et les membres de la Commission Architecture, urbanisme et énergie ont préparé un règlement d'attribution de ces aides (cf. annexe n°2), soumis à l'approbation du Bureau syndical.

Ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité, sous réserve d'ajouter à la liste des membres du comité technique l'Architecte des Bâtiments de France et l'Inspecteur des sites, et de préciser le type d'études subventionnables - soit des études pré-opérationnelles avant réalisation d'investissements - .

6. Convention de partenariat avec la RATP autour du Baladobus.

Le Parc naturel régional et la RATP ont décidé de conclure un partenariat afin de promouvoir leurs activités respectives. Dans le cadre de cette convention, le Parc bénéficiera d'espaces publicitaires de la ligne B du RER, sur les 151 supports réservés à l'affichage associatif.

En contrepartie, le Parc fournira les affiches à la RATP, et y inclura le logo de la RATP. De plus, le Parc mettra à disposition de la RATP la salle de réunion du Moulin d'Ors, ainsi que divers produits promotionnels et de bons d'entrée (fêtes des plantes, château de Breteuil, etc.).

Le Bureau syndical valide cette convention pour l'année 2012.

Questions diverses

Madame GIOBELLINA, présidente de l'Union des Amis du Parc interroge le bureau sur l'action du Parc relative à l'aménagement illégal d'une parcelle sur la commune de Magny-les-Hameaux à des fins d'occupation par des gens du voyage (bloc sanitaire sous la forme d'un chalet édifié sur une parcelle largement remblayée).

L'infraction est double au regard du code de l'Urbanisme comme du code de l'Environnement. Elle précise que la commune de Magny-les-Hameaux a saisi le procureur de la République et transmis un arrêté de cessation de travaux à la propriétaire et à l'ensemble des administrations concernées. De leur côté les associations AAVRE et UAP ont porté plainte en gendarmerie pour déboisement, aménagement et construction illégale en espace naturel.

Monsieur VANDEWALLE comprend l'inquiétude des associations et souligne l'efficacité en règle générale d'une protestation de la société civile, au regard des actions que peuvent engager des collectivités territoriales. Il remarque également que ces formes d'aménagement illégaux sont fréquentes dans le Parc, au Mesnil Saint-Denis, à Grosrouvre, au Perray-en-Yvelines pour ne citer que des cas connus récemment... Ces aménagements sont souvent consécutifs d'une acquisition obtenue par donation (et ne faisant donc pas l'objet de l'ouverture au droit de préemption de la SAFER).

Dans le contexte très médiatisé de fermeture de camps de Roms pendant l'été 2012, Monsieur SCHOETTL recommande une action mesurée d'appui à l'action du maire de Magny-les-Hameaux. Le président propose ainsi aux membres du bureau syndical d'écrire au Procureur de la République afin de souligner le caractère incompatible de cet aménagement avec la Charte du PNR et de transmettre également une copie de ce courrier au préfet et sous-préfet de Rambouillet. Cette proposition est acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du bureau est levée à 19h.